



## Foire aux questions : Certified Strength and Conditioning Professional (CSCP) Credential

### **Le titre de CSCP est-il une nouvelle certification de la SCPE?**

Non. Il s'agit d'une certification offerte par la Canadian Strength and Conditioning Association. Pour être admissible, il faut détenir la Spécialisation en haute performance<sup>MC</sup> de la SCPE.

### **Puis-je être à la fois membre professionnel de la SCPE et CSCP?**

Oui. En ayant la double certification, c'est-à-dire celle de la SCPE en tant que membre professionnel(le) (EPC-SCPE<sup>MD</sup> ou PEC-SCPE<sup>MC</sup>) possédant la SHP-SCPE<sup>MC</sup> et la nouvelle certification CSCP de la CSCA, vous obtiendrez une reconnaissance dans le domaine de la musculation et de la mise en forme. Mais en plus, votre champ d'activité, qui vous permet de travailler avec des athlètes d'élite et professionnels, continuera d'être couvert par votre excellente assurance responsabilité professionnelle de la SCPE.

### **Je suis membre professionnel(le) de la SCPE (EPC-SCPE<sup>MD</sup> ou PEC-SCPE<sup>MC</sup>) et je possède la Spécialisation en haute performance<sup>MC</sup> de la SCPE. Est-ce que l'ajout du titre de CSCP bonifie ou modifie mon champ d'activité de quelque manière que ce soit?**

Non. L'ensemble du champ d'activité des CSCP est inclus dans le champ d'activité actuel des membres professionnels de la SCPE détenant la Spécialisation en haute performance<sup>MC</sup> de la SCPE. Toutefois, le titre de CSCP apporte une valeur ajoutée, car certains employeurs demandent un titre professionnel en musculation et mise en forme lorsqu'ils recrutent et pourraient ne pas reconnaître pleinement le champ d'activité des professionnels de la SCPE.

### **Y a-t-il un renouvellement annuel pour la Spécialisation en haute performance<sup>MC</sup> de la SCPE?**

Oui. La Spécialisation en haute performance<sup>MC</sup> de la SCPE doit être renouvelée chaque année. Pour les membres professionnels de la SCPE qui détiennent la SHP-SCPE<sup>MC</sup>, le renouvellement est automatiquement inclus dans le renouvellement annuel d'EPC-SCPE<sup>MD</sup> ou de PEC-SCPE<sup>MC</sup>.

### **Dois-je détenir un diplôme universitaire pour obtenir la Spécialisation en haute performance<sup>MC</sup> de la SCPE?**



Non. Vous devez avoir réussi au moins 60 crédits (2 ans) d'études dans un établissement postsecondaire en science de l'exercice, santé et condition physique, physiothérapie, thérapie du sport, chiropratique, kinésiologie, etc.

### **Dois-je détenir un diplôme universitaire pour devenir CSCP?**

Oui. Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire en kinésiologie, en sciences de l'activité physique, en science de l'exercice, en éducation physique, en sciences du sport, en sciences de la santé ou dans un domaine étroitement lié.

### **Pourquoi ce nouveau titre est-il proposé?**

Il est important pour les employeurs de disposer d'un bassin de candidats qualifiés. À l'heure actuelle, beaucoup d'employeurs souhaitant recruter un(e) entraîneur(-se) en musculation et mise en forme exigent des titres internationaux. Or, dans de nombreux cas, ces titres internationaux n'incluent pas d'assurance responsabilité professionnelle couvrant les entraîneurs canadiens en musculation et mise en forme qui exercent au Canada. De plus, il est difficile pour les employeurs canadiens de donner de la rétroaction en vue d'influencer le développement des titres professionnels internationaux et de les aligner avec les exigences du poste de travail. Finalement, certains titres des États-Unis exigeront bientôt un diplôme d'un programme universitaire agréé par des organisations telles que le Council on Accreditation of Strength and Conditioning Education. Bien que nous soutenions la logique de l'agrément pour assurer la qualité et l'uniformité de la formation, il est peu probable que les écoles canadiennes cherchent à obtenir dans un avenir proche un agrément pour répondre aux exigences des États-Unis.

### **Serai-je membre à la fois de la SCPE et de la CSCA?**

Oui. En étant membre à la fois de la SCPE et de la CSCA, vous ferez partie de deux grandes associations professionnelles qui vous donnent accès à de nombreux avantages et à des contacts avec des experts de partout au pays. Les adhésions à la SCPE et à la CSCA se complètent entre elles et complètent votre parcours professionnel.

### **Qu'est-ce qui est inclus et requis dans le mentorat des CSCP offert par la CSCA?**

Le contenu, les résultats attendus et la durée du mentorat seront gérés par la CSCA et comprendront la démonstration des connaissances, compétences, aptitudes et attitudes nécessaires pour réussir en tant qu'entraîneur(-se) en musculation et mise en forme. Les détails du programme de mentorat seront disponibles dans le site Web de la CSCA à [canadianstrengthca.com/](http://canadianstrengthca.com/).